

<p><b><u>PRÉCAUTIONS DE SANTE DES FAMILLES</u></b></p>	<p>Le rôle des familles est essentiel pour l'application de ce protocole, les familles doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>RAPPELER LES GESTES BARRIÈRES</b> à leur(s) enfant(s) et l'importance de les respecter.</li> <li>- <b>SURVEILLER D'EVENTUELS SYMPTÔMES</b> chez leur enfant avant qu'il parte à l'accueil (la température doit être inférieure à 38°).</li> <li>- <b>HABILLER SON ENFANT AVEC UNE TENUE ADAPTEE</b> qui lui permet d'être autonome dans l'habillement, le déshabillage et de pratiquer une activité sportive.</li> </ul>
<p><b><u>D'UN POINT DE VUE PÉDAGOGIQUE</u></b></p>	<p>Les équipes des services municipaux se sont mobilisées pour organiser l'accueil des enfants à l'Accueil de Loisirs dans le respect strict du protocole mais aussi pour permettre aux enfants de garder ces temps ludiques qui leur permettent de <b>RIRE, SOURIRE ET S'AMUSER</b>. C'est un axe important pour les équipes car cette période a été difficile pour les enfants.</p>
<p><b>ACCÈS FAMILLES</b></p>	<p><b><u>L'accès est autorisé uniquement dans les zones de couloir et d'attente et sous réserve que toutes les précautions soient prises :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect des règles de distanciation aux abords et dans l'enceinte de la structure (limiter les attroupements).</li> <li>- Port du masque obligatoire.</li> <li>- Lavage des mains obligatoire avant d'entrer dans la structure (gel hydroalcoolique disponible dans le SAS).</li> <li>- Suivi du sens de circulation indiqué dans le hall (entrée et sortie).</li> <li>- Récupération des affaires de l'enfant dans le hall avant de se diriger vers la badgeuse.</li> <li>- Attente dans la zone délimitée ou dans le hall : les animatrices se chargeront d'appeler les enfants concernés.</li> </ul>
<p><b>DISTANCIATION PHYSIQUE / LIMITATION DU BRASSAGE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le brassage d'enfants d'écoles différentes doit être limité.</li> <li>- Les enfants doivent rester dans le même groupe durant toute la durée de l'accueil. Un espace leur sera dédié.</li> <li>- En périscolaire matin et soir, les enfants seront encadrés par école.</li> <li>- La distanciation physique entre groupes différents sera maintenue.</li> <li>- Les enfants de maternelles d'un même groupe pourront jouer librement ensemble en intérieur et en extérieur.</li> <li>- Les élémentaires, la distanciation doit être maintenue quand elle est matériellement possible.</li> <li>- Les déplacements doivent être limités dans les locaux.</li> </ul>
<p><b>PORT DU MASQUE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il est obligatoire pour les encadrants et pour les enfants de plus de 6 ans sur toute la durée de l'accueil.</li> <li>- Les familles doivent fournir 2 masques en cas de journée complète et 2 poches de rangement au nom et prénom de l'enfant.</li> </ul>
<p><b>LAVAGE DES MAINS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'enfant sera invité à se laver les mains avec du savon dès son arrivée dans le local, à son départ, avant et après chaque repas, après le passage aux toilettes et à chaque fois que les mains auront pu être souillées.</li> </ul>

<b>ACTIVITÉS/ TRAJETS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chaque activité proposée fait l'objet d'une évaluation préalable et d'une adaptation au regard du protocole.</li> <li>- Les récréations sont organisées par groupes et/ou dans des espaces différents.</li> <li>- Les sorties en dehors de la structure sont permises pour une balade, un jeu extérieur ou pour se rendre dans une salle.</li> <li>- Les intervenants extérieurs sont permis dans l'enceinte de la structure dans le respect strict des règles du protocole.</li> </ul>
<b>MATÉRIEL/JEUX MIS À DISPOSITION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'échange de jeux et de matériel est possible au sein d'un même groupe d'enfants constitué pour toute la durée d'accueil en veillant à l'hygiène des mains.</li> <li>- Les jeux et matériel seront désinfectés au minimum une fois par jour. Si impossibilité, ils seront mis de côté pendant 24H avant d'être réutilisés.</li> <li>- Les jeux extérieurs sont autorisés. Ne pouvant les désinfecter, ils seront mis au repos 12H entre chaque utilisation.</li> </ul>
<b>PETIT DÉJEUNER GOÛTER REPAS DU MIDI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un même groupe d'enfants constitué sera installé sur la même table, sans règle de distanciation.</li> <li>- En revanche la règle de distanciation de 1 mètre sera appliquée entre chaque table de groupe d'enfants.</li> <li>- Les enfants seront servis à table par les encadrants.</li> <li>- Les encadrants ne mangent pas à la même table que les enfants.</li> </ul>
<b>SIESTE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un lit sera attribué à chaque enfant réparti dans l'espace pour garder la distance de 1m.</li> <li>- Les draps seront nettoyés après chaque utilisation.</li> </ul>
<b>ENTRETIEN DES LOCAUX</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nettoyage des sols (1 fois par jour)</li> <li>- Nettoyage des surfaces (tables) et points contacts 2 fois par jour.</li> <li>- Désinfection régulière de la badgeuse.</li> <li>- Aération des locaux après chaque temps d'accueil et pendant la pause méridienne.</li> </ul>
<b><u>EN CAS DE SUSPICION SUR UN TEMPS D'ACCUEIL</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'enfant sera isolé du groupe dans un espace dédié.</li> <li>- Port du masque pédiatrique et prise de température.</li> <li>- Les parents doivent venir chercher l'enfant dans les meilleurs délais afin d'effectuer les démarches auprès d'un docteur.</li> <li>- La direction de l'accueil prévient la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.</li> <li>- Nos équipes assurent le nettoyage et la désinfection du lieu de déroulement des activités puis aération et ventilation renforcée. <i>Il appartient aux autorités sanitaires d'assurer l'identification des contacts à risque dans les accueils collectifs de mineurs et de préciser toutes les recommandations sanitaires.</i></li> <li>- Les parents doivent transmettre à la direction les informations nécessaires au suivi de la situation (confirmation/infirmation du cas).</li> <li>- A défaut d'information, le mineur ne pourra participer de nouveau à l'accueil qu'après un délai de 7 jours, et en l'absence de symptômes.</li> </ul>
<b><u>EN CAS DE CAS COVID</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un enfant ou un membre de son foyer testé positif ne doit pas prendre part à l'accueil.</li> <li>- La direction prévient la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. <i>Il appartient aux autorités sanitaires d'assurer l'identification des contacts à risque dans les accueils collectifs de mineurs et de préciser toutes les recommandations sanitaires.</i></li> <li>- À la suite des recommandations de l'ARS, des informations pourront être transmises aux familles.</li> <li>- La fermeture de la structure n'est pas systématique.</li> </ul>
<b><u>Une question ?</u></b>	<p><b>Référent COVID Service Enfance Municipal</b> : Marina BOUET et Patricia BARTEAU  <a href="mailto:maisondelenfance@chanverrie.fr">maisondelenfance@chanverrie.fr</a>  ou à partir de 15h00 au 02.51.65.48.20</p>

